

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 22 mai 2025

Date de convocation : 16 mai 2025
Date d'affichage : 16 mai 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CUCULI pouvoir à M SECRETAIN

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme BRIARD est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-032 : Autorisation donnée à Mme le Maire pour déposer une demande d'autorisation pour la mise en œuvre du diagnostic arboricole à Sables d'Or les Pins

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire a été effectué sur 552 arbres du domaine communal à Sables d'Or les Pins.

L'objectif de l'étude est d'évaluer l'état de santé des arbres afin de définir des mesures garantissant la sécurité des biens et des personnes, tout en assurant la durabilité du patrimoine arboré de ce secteur.

Le plan d'action préconisé dans l'étude a été validé par le groupe de travail afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à déposer la demande d'autorisation afférente à la mise en œuvre du plan d'action préconisé dans le diagnostic phytosanitaire et sécuritaire,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 26 mai 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Sylvie BRIARD

